



## RAPPORT D'ACTIVITE 2006

En application de la loi 2002/276 du 27 février 2002, les régies dotées de la personnalité morale sont tenues de remettre chaque année un rapport annuel en vue de sa présentation devant la commission consultative des services publics locaux.

Le présent rapport a été adopté par le conseil d'administration de PARCUB le 20 mars 2007. Il reprend l'essentiel du rapport de présentation du compte administratif 2006 ainsi que les points souhaités par la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Il est rappelé que le premier rapport d'activité 2004 de PARCUB comprenait une présentation relativement développée de la régie ainsi qu'une présentation des points essentiels à la compréhension des comptes de PARCUB.

Aussi, le lecteur peut utilement se référer à ce rapport sur le site internet de PARCUB ([parcub.com](http://parcub.com)).

PARCUB considère qu'au regard de son statut de régie, et d'autre part, de son lien avec la Communauté Urbaine de Bordeaux, qu'elle est tenue à la production d'un rapport suffisamment détaillé tout en gardant un minimum de caractère synthétique.

Aussi, ce rapport va bien au-delà du cadre demandé par la CUB aux délégataires de service public exploitant de parcs de stationnement même si certaines informations, en nombre limité, n'ont pu être fournies en raison des limites du système d'information. Pour éviter un rapport trop long, il a été pris pour option de remettre des annexes assez conséquentes.

Ce rapport est structuré en 2 chapitres majeurs : le chapitre 2 qui présente les points marquants de l'activité de l'année et le chapitre 3 consacré aux aspects financiers. Si ce rapport traite de l'exercice 2006, il donne néanmoins quelques informations majeures sur les perspectives 2007 afin que le lecteur ait une vision suffisamment actualisée sur les points essentiels.

## SOMMAIRE

<b>CHAPITRE 1 – PRESENTATION DE PARCUB .....</b>	<b>page 4</b>
<b>CHAPITRE 2 – POINTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2006 ET PERSPECTIVES 2007 .....</b>	<b>page 4</b>
2.1 – Les points marquants de la vie sociale 2006 .....	page 5
2.2 – L'évolution du périmètre d'activité de PARCUB .....	page 6
2.3 – La politique tarifaire et les tarifs 2006 .....	page 6
2.4 – Analyse de l'activité sous l'angle de l'évolution de la fréquentation des parkings .....	page 7
2.4.1 – Fréquentation horaire .....	page 7
2.4.2 – Evolution et composition de la fréquentation abonnement .....	page 8
2.5 – Le programme de travaux de réhabilitation des parkings.....	page 9
2.6 – Les autres points significatifs .....	page 16
<b>CHAPITRE 3 – COMPTES 2006 – BUDGET 2006 ET PERSPECTIVES D'EXPLOITATION .....</b>	<b>page 19</b>
3.1 – Analyse des comptes 2006 .....	page 19
3.1.1 – Section d'exploitation .....	page 19
3.1.2 – Section d'investissement .....	page 21

## ANNEXES

<b>ANNEXE 1 : Organigramme</b>
<b>ANNEXE 2 : Liste des parkings</b>
<b>ANNEXE 3 : Délibération relative aux tarifs</b>
<b>ANNEXE 4 : Evolution de la fréquentation horaire parc par parc et mois par mois</b>
<b>ANNEXE 5 : Evolution des abonnements parc par parc et mois par mois</b>
<b>ANNEXE 6 : Synthèse des sinistres et des réclamations</b>
<b>ANNEXE 7 : Compte administratif</b>

## **CHAPITRE 1 – PRESENTATION DE PARCUB**

PARCUB est la dénomination de la régie communautaire d'exploitation de parcs de stationnement créée par le conseil communautaire du 5 avril 2004. PARCUB a commencé son activité à compter du 1<sup>er</sup> mai de la même année.

PARCUB est une régie dotée de la personnalité morale dont le conseil d'administration est composé de 11 élus issus de la Communauté Urbaine de Bordeaux avec voix délibérative. S'ajoutent à ces membres du conseil d'administration, 2 associations avec voix consultative. Chaque représentant de ces associations peut être représenté par le représentant d'une association suppléante.

PARCUB, dont le dernier organigramme à jour à fin d'année 2006 est joint en annexe (voir annexe 1), gère l'ensemble des parcs de stationnement de la CUB qui n'ont pas fait l'objet d'une délégation de service public. Cette gestion porte sur tous les aspects allant de la gestion courante à la réalisation des investissements.

Fin 2006, PARCUB gérait 16 parkings représentant une capacité de 8247 places. Il est à noter qu'à l'exception de 3 parkings situés dans le centre de Mérignac, de Pessac et du Bouscat, que tous les autres parcs sont situés sur la commune de Bordeaux (voir en annexe 2 la liste des parkings).

## **CHAPITRE 2 – POINTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2006 ET PERSPECTIVES 2007**

Le conseil d'administration de PARCUB a arrêté un premier plan à moyen terme (PMT) en octobre 2005. Ce plan à moyen terme a marqué bien évidemment l'ensemble des réalisations de l'exercice 2006 sachant que le plan à moyen terme a été actualisé par délibération du conseil d'administration de PARCUB en novembre 2006. Cette actualisation réalisée hors évolution à venir du parking St Jean du fait que les négociations avec la SNCF n'ont pas abouti à ce jour permet de conclure que raisonnablement PARCUB a tout à fait la capacité d'assurer dans de bonnes conditions financières la réalisation de son programme de réhabilitation tout en escomptant une évolution à la baisse de la subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux et ceci dans des proportions tout à fait significatives dans les années à venir et surtout à l'achèvement du programme de réhabilitation.

Seront traités dans ce chapitre les points suivants :

- 1 - Les points marquants de la vie sociale 2006
- 2 – L'évolution du périmètre d'activité de PARCUB
- 3 – La politique tarifaire et les tarifs 2006
- 4 – L'évolution de l'activité sous l'angle de l'évolution de la fréquentation des parkings
- 5 – Les principales actions menées au titre du programme de réhabilitation
- 6 – Les autres points significatifs

## 2.1 – Les points marquants de la vie sociale 2006

	Dates	Nombre de délibérations
<b>Année 2005 (6 conseils d'administration)</b>		<b>64</b>
<b>Année 2006 (5 conseils d'administration)</b>		<b>69</b>
1 <sup>er</sup> conseil d'administration	28 mars	16
2 <sup>ème</sup> conseil d'administration	23 mai	12
3 <sup>ème</sup> conseil d'administration	26 septembre	15
4 <sup>ème</sup> conseil d'administration	28 novembre	12
5 <sup>ème</sup> conseil d'administration	12 décembre	14

La vie sociale est restée très nourrie en 2006 dans la continuité des exercices précédents.

Il est rappelé, qu'au-delà des délibérations adoptées, que chaque conseil d'administration comprend en début de séance diverses affaires qui sont présentées à titre d'information et systématiquement un rapport du directeur faisant le point sur les marchés passés entre deux conseils d'administration, une analyse de l'activité sous l'angle de l'évolution de la fréquentation horaire et du nombre d'abonnements ainsi un point synthétique sur l'évolution des travaux.

Parmi les délibérations adoptées en 2006, certaines méritent d'être citées :

- Sur le plan stratégique et pour les documents directeurs :
  - L'actualisation du Plan à Moyen Terme en novembre 2006
- Sur le plan financier :
  - budget
  - compte administratif
  - décisions modificatives
  - vote des tarifs
- En ce qui concerne le personnel :
  - protocole d'accord salarial 2006
  - accord sur l'intéressement
  - accord sur la grille de classification et de qualification
  - ajustement du tableau des effectifs
  - prorogation et ajustement du régime de retraite supplémentaire dont bénéficiaient certains cadres
  - règlement intérieur de la régie
- En ce qui concerne les documents de référence et les aspects réglementaires :
  - pour ce qui est des marchés : l'actualisation du guide des procédures internes
  - contrat d'abonnement longue durée – contrat type
- En ce qui concerne les conventions et les marchés, de nombreuses conventions ont été adoptées par le conseil d'administration dont une convention avec la maison du vélo concernant la vente de cartes d'accès pour les 2 roues, la convention PARCUB/AQUITANIS relative à la répartition des charges sur le parking Croix de Seguey, une convention avec AXEL VEGA ainsi qu'une convention avec l'UGC en vue de favoriser une promotion croisée des activités des différentes parties.

## **2.2 – L'évolution du périmètre d'activité de PARCUB**

Après la fermeture en 2004 du parking Colbert et en 2005 de l'îlot Bonnac, le parking des Quais dont la capacité avait été fortement limitée en mars 2005 a été définitivement fermé en juillet 2006. Aussi, fin d'exercice 2006, PARCUB ne gérait plus aucun parking de surface.

Un nouveau parking en ouvrage, le parking Croix de Seguey, d'une capacité totale de 51 places dont 40 gérées par PARCUB, les autres places étant propriété d'Aquitanis, a été intégré dans le périmètre de gestion de PARCUB. L'ouverture de ce parking a été effective le 28 septembre 2006. PARCUB a dû faire face peu avant son ouverture et dans les semaines qui ont suivi à de nombreuses difficultés liées à des problèmes de matériel, lesquelles ont pu être résolues techniquement après quelques semaines, ce qui a nécessité néanmoins pendant cette phase de mise au point une présence importante en personnel.

## **2.3 – La politique tarifaire et les tarifs 2006**

La politique tarifaire de PARCUB a été arrêtée dans le plan à moyen terme adopté par le conseil d'administration en octobre 2005. Cette politique a été réaffirmée dans le cadre de l'actualisation du plan à moyen terme en novembre 2006, ce qui donne une bonne lisibilité quant à l'évolution des tarifs de PARCUB sur les années à venir.

C'est sur cette base que les tarifs 2007 ont été adoptés par le conseil d'administration de novembre 2006. Les tarifs 2006 sont donnés en annexe 3 sachant que les tarifs 2007 qui ne rentrent pas dans le champ du rapport d'activité 2006 sont néanmoins disponibles sur le site [Parcub.com](http://Parcub.com).

Les commentaires essentiels qui suivent peuvent être faits sur les tarifs.

Pour ce qui est des tarifs horaires, ils sont restés inchangés, exception faite des parkings St Jean et Pessac qui sont des parkings de gare sur lesquels les tarifs ont été modifiés seulement au-delà d'une durée de stationnement de 12 heures. Aussi et depuis la fixation des tarifs horaires en mai 2004, les tarifs horaires sont pour la quasi-totalité des parkings restés stables, ce qui a conduit en 2007 à adapter les tarifs horaires pour tenir compte de la dérive de l'inflation et permettre à la recette moyenne, à niveau de fréquentation identique, d'évoluer à un rythme comparable à l'inflation.

Il est à noter que les tarifs horaires 2007 ont été fixés avec pour objectif de réduire les tarifs horaires sur la moyenne et longue durée alors que ceux-ci étaient à un niveau significatif qui justifiait de les adapter.

Pour ce qui est des tarifs abonnements, ceux-ci ont évolué dans le droit fil des orientations générales retenues dans la politique tarifaire définie par PARCUB.

## **2.4 – Analyse de l'activité sous l'angle de l'évolution de la fréquentation des parkings**

### **2.4.1 – Evolution de la fréquentation horaire**

La fréquentation horaire 2006 tous parkings confondus était de 2 636 511 pour 2 864 250 en 2005, soit un recul de 5,40 %. Cette tendance ne peut être considérée comme significative compte tenu de l'évolution du périmètre de l'activité de PARCUB. A cette fin, il convient de raisonner hors parking de surface. La fréquentation s'établit alors à 2 603 246 entrées horaires pour 2 707 462 sur l'exercice précédent, soit un recul de 3,85 %. Ce recul mérite d'être éclairé par les évolutions enregistrées sur les 2 années précédentes qui ont été favorables puisque la fréquentation horaire en 2004 a progressé de 9,09 % par rapport à 2003 et de 3,32 % en 2005 par rapport à 2004.

Compte tenu des 2 années de progression mentionnées, le recul 2006 ne peut être négligé. Une corrélation doit bien évidemment être faite, même si celle-ci ne peut être déterminée avec précision, avec la montée du tramway. Rappelons que l'exercice 2004 correspondait à une année de rattrapage qui faisait suite à un exercice marqué très défavorablement par la fin des travaux du tramway et l'évolution du plan de circulation.

En second lieu, le recul de la fréquentation horaire de l'année 2006 doit être relativisé au regard de l'évolution des recettes horaires + 6,31 % alors même que les tarifs, exception faite des adaptations effectuées sur les parkings St Jean et Pessac qui ont eu une incidence tout à fait mineure, sont restés globalement inchangés.

Aussi, la progression des recettes horaires à périmètre constant s'explique par une évolution favorable du ticket moyen rendue possible dans un contexte de stabilité tarifaire par une augmentation de la durée moyenne de stationnement.

Au-delà de cette analyse d'ensemble, il convient de mettre en exergue, pour les principaux parkings, les évolutions suivantes :

Le parking du Centre Commercial Mériadeck qui représente un peu plus de 50 % de la fréquentation horaire totale a enregistré un recul de 5,18 % supérieur à la tendance générale. Ce recul s'explique probablement pour partie par la bonne desserte du centre commercial par le tramway. D'ailleurs, les responsables du centre commercial ont fait état auprès de PARCUB d'une évolution de leur activité bien plus favorable que le recul de la fréquentation de ce parking.

Le 2<sup>ème</sup> parking en niveau de fréquentation, à savoir le parking Pey-Berland, 12,9 % de la fréquentation horaire totale, est en recul de 1,7 %, soit une évolution plus favorable que la tendance générale alors même que ce parking a connu l'année précédente une évolution défavorable par rapport à la moyenne générale. Ce parking, malgré cela, reste d'un niveau de fréquentation par rapport à sa capacité et à son implantation dans l'hypercentre largement inférieur à son potentiel. Cette situation s'expliquant par les difficultés d'y accéder et l'évolution du centre commercial St Christoly dont notamment le départ de la FNAC a été très défavorable à la fréquentation de ce parking.

Par contre, le parking Gambetta, 3<sup>ème</sup> parking, en terme de niveau de fréquentation horaire (9 % de la fréquentation totale) progresse de 4,7 %. Cette progression s'explique pour une part par la fermeture du parking de surface de l'îlot Bonnac intervenue en février 2005 qui a conduit à un report de clientèle au bénéfice du parking Gambetta sachant par ailleurs, que la nouvelle rampe d'entrée sur ce parking, parfaitement visible, ne pouvait être que favorable à sa fréquentation.

Le parking St Jean, 7,6 % de la fréquentation horaire totale, enregistre une régression de sa fréquentation horaire de 8,6 %, laquelle doit être relativisée car ce parking était régulièrement saturé en 2006 si bien que ce parking a au final enregistré une évolution favorable de ces recettes horaires.

Le parking Victoire qui représente presque 7 % de la fréquentation horaire totale enregistre un recul de 2,49 %, l'usage de ce parking ayant été pour partie affecté par la reprise intégrale de l'ensemble de ses peintures.

Pour ce qui est des autres parkings dont la fréquentation horaire est plus marginale, elle est donnée à titre indicatif dans le tableau ci-après :

Parkings	Pourcentage de la fréquentation horaire totale	Fréquentation horaire 2005	Fréquentation horaire 2006	Variations
Cité Mondiale	3,9%	53.265	56.940	+6,84
République	3,47 %	93 353	90 351	- 3,22
8 mai 45	1,77 %	50 171	46 007	- 8,30
Front du Médoc	1,5 %	43 866	38 944	- 11,22
Bouscat	0,79 %	21 756	20 556	- 5,52
Porte de Bordeaux	0,55 %	13 582	14 253	+ 4,94
Mérignac	0,4 %	10 999	10 425	- 5,22
Pessac	0,27 %	8 307	7044	- 15,20

#### **2.4.2 – Evolution et composition de la fréquentation abonnement hors abonnements hebdomadaires**

	Décembre 2005 tous parcs	Répartition 2005 tous parcs	Décembre 2006 tous parcs	Répartition 2006 tous parcs	Variation 2006/2005 tous parcs	Variation en % tous parcs
Résidents	991	14,8 %	1 392	20,6 %	401	+ 40,46 %
Permanents mensuels et annuels	5148	77,1 %	4884	72,2 %	- 264	- 5,13 %
Autres	540	8,1 %	490	7,2 %	- 50	- 9,26 %
Total général	6 679	100%	6 766	100 %	+ 87	+ 1,3 %

Commentaires :

Il est rappelé qu'en 2004 les abonnements avaient évolué de façon négative puisque 894 abonnements avaient été perdus et qu'en 2005, le nombre d'abonnés a évolué de + 2,49 %.

Fin d'année 2006, le nombre total d'abonnés de 6 766 est en légère progression par rapport à l'année précédente. Pour bien apprécier cette évolution générale, il convient de mettre en exergue les points suivants :

- les autres abonnements correspondent aux cartes dites cartes bis qui correspondent à des abonnements à tarif préférentiel et qui étaient facturés en 2006 à 30 % du tarif abonnement permanent. Aussi, ce recul en termes d'impact doit être relativisé du fait du faible niveau de facturation de ces cartes.

- Les abonnements permanents qu'ils soient mensuels ou annuels sont dans la continuité des précédents exercices en recul significatif et ceci en prolongeant les baisses des années précédentes.
- La progression des abonnés résidents qui s'explique largement par le doublement des quotas en faveur des résidents est extrêmement conséquente aussi bien en valeur qu'en pourcentage, respectivement + 401 abonnements résidents, soit + 40,5 %. Aussi, les abonnés résidents représentent désormais 20,6 % des abonnés contre 14,8 % fin d'année 2005. Cette progression des abonnés résidents permet largement de compenser l'érosion des abonnés permanents.

Au-delà des commentaires apportés ci-dessus sur les différentes catégories d'abonnés, il apparaît que l'évolution de la composition des résidents est cohérente avec le plan des déplacements urbains.

## **2.5 – PROGRAMME DE REHABILITATION**

Le Plan à Moyen Terme prévu sur 6 années, de 2005 à 2010, a été présenté selon quatre grands thèmes :

- les travaux de rénovation de la qualité d'ambiance,
- les services complémentaires,
- les travaux relatifs aux renouvellements des équipements de sécurité,
- le renouvellement de l'ensemble des équipements de péage et de contrôle d'accès des abonnés.

L'approche qui a été retenue pour la réalisation des travaux du Plan à Moyen Terme a été la suivante :

- une programmation et un rythme adaptés,
- une conduite d'opérations en très grande majorité faite en interne pour une bonne maîtrise des travaux dans une optique globale de baisse des coûts,
- une réalisation de travaux en interne d'une technicité en adéquation avec les compétences techniques des personnels permettant une optimisation des ressources humaines, la valorisation des équipes porteuse de motivation, de meilleurs coûts de revient des travaux et une meilleure souplesse et réactivité dans le cas de condamnation d'espaces pour les travaux induisant de fait des pertes de recettes moindres,
- l'optimisation des coûts des travaux traités en externe par une application adaptée du Code des Marchés Publics, notamment le lancement de marchés négociés pour travaux et en MAPA, ce qui permet une négociation des prix.

Les réalisations du programme de réhabilitation sur l'exercice 2006 selon les quatre grands axes cités ci-dessus sont :

### **2.5.1 – LA RENOVATION DE LA QUALITE D'AMBIANCE DES PARKINGS**

#### **2.5.1.1 Phases préalables à la rénovation de la qualité d'ambiance**

##### **2-5-1-1 Diagnostics sur l'état des structures des ouvrages - Rappel**

Préalablement à la programmation des divers travaux de rénovation, il était primordial d'établir un diagnostic précis de l'état des structures de l'ensemble des 12 parkings.



Ce diagnostic a été confié après mise en concurrence à un bureau d'étude spécialisé, qui a réalisé un premier diagnostic permettant d'identifier les différents types de désordres, leur volume, le degré de gravité et l'estimatif des coûts. Un premier diagnostic visant les parkings Victoire et République a été fait courant 1<sup>er</sup> trimestre 2005, puis a été finalisé pour l'ensemble des dix autres ouvrages au 1<sup>er</sup> trimestre 2006. Un diagnostic complémentaire visant des travaux plus spécifiques est prévu au deuxième semestre 2007.

### **2-5-1-2 Création de différentes chartes affirmant l'identité de PARCUB**

De manière concomitante à l'établissement du Plan à Moyen Terme, il convenait d'affirmer l'image de PARCUB auprès de ses clients, de manière qu'au fil des opérations de rénovation de la qualité d'ambiance des parkings, il soit possible de mémoriser les différents éléments concourant à la reconnaissance d'un degré de qualité identique d'un parc à un autre de la régie

C'est ainsi qu'après la création en 2005 de la Charte de Signalisation, PARCUB a travaillé sur l'Identité Sonore de PARCUB et l'identité lumineuse des escaliers des parkings, ces deux chartes devant être présentées courant 2007.

### **2-5-2 LES TRAVAUX DE TRAITEMENT DES DESORDRES DE STRUCTURE**

Les travaux de traitement de désordres consistant en grande partie au traitement des fissures des sols, des plafonds, des piliers et des poutres nécessaires avant les travaux de peinture, ont été réalisés sur les parcs ci-après en 2006 sachant que les autres parcs seront traités en 2007/2008 (Gambetta, Centre Commercial Mériadeck, Pessac Centre, Pey-Berland) et que les parcs République et Victoire avaient été traités en 2005.

- 2006 : Cité Mondiale, Porte de Bordeaux, Front du Médoc, 8 Mai 1945, Saint-Jean, Charles de Gaulle en partie,

D'autres travaux sont prévus sur 2007 et 2008, le total des reprises des structures étant évalué sur la durée du programme de réhabilitation à 1,5 M€ H.T.

### **2-5-3 TRAVAUX DE RENOVATION PEINTURE**

Le parti pris par PARCUB de réaliser strictement en interne les travaux de rénovation de peinture des parkings repose sur trois éléments :

- la volonté de maintenir l'emploi au service Technique dont l'effectif a été doublé permettant ainsi de gérer au mieux le redéploiement des personnels suite à la fermeture des parkings de surface,
- la nécessité afin de réduire au minimum les contraintes inhérentes aux condamnations de places et de ce fait, les pertes de recettes, d'avoir une souplesse d'exécution pour traiter des petites surfaces (tiers de niveau),
- la volonté d'appliquer une méthodologie de traitement des sols, telle que PARCUB l'a déterminée, selon une approche en coût global optimisé, c'est-à-dire en réalisant les travaux au meilleur coût en tenant compte de la nécessité d'une bonne pérennité des peintures ainsi qu'en intégrant les contraintes d'entretien des sols, avec au final la recherche d'une bonne qualité de perception.

Les parkings ci-après ont été traités en 2006, dès après la réalisation des travaux de structure des parcs, sachant que le parc Victoire a été traité partiellement en 2005.

- 2006 : Finalisation du dernier niveau du parc Victoire, deux niveaux du parc République, le niveau souterrain du parc Barrière du Médoc

#### **2-5-4 LES TRAVAUX DE RENOVATION DES ESCALIERS**

Le programme de la DSP ne prévoyait pas de traiter le carrelage des escaliers des parcs. Néanmoins, afin d'avoir une homogénéité de qualité d'ambiance entre d'une part, les niveaux et escaliers d'un même parc, et d'autre part, d'un parc à un autre, pour faciliter l'entretien et améliorer la perception d'entretien et donner une perception d'ensemble de meilleure qualité par des matériaux plus nobles que le béton brut, PARCUB a opté pour le carrelage de l'ensemble des escaliers des parcs de stationnement, qui seront réalisés au fur et à mesure que les parcs auront été traités au niveau de la peinture des niveaux.

Le programme de réalisation global pour le PMT prévoit sur 3 années le traitement de 9 parkings dont les escaliers sont concernés en tout ou partie.

Ces travaux ont débuté au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2006 par le parking Victoire, deux escaliers étant finalisés (les deux autres escaliers de ce parking sont repris en 2007).

#### **2-5-5 LES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SIGNALÉTIQUE**

Suite à l'élaboration de la Charte de Signalisation, PARCUB a lancé une consultation en 2005 concernant la fourniture des équipements de signalisation, que ce soit les panneaux de type routiers standards (véhicules et piétons) et de sécurité réglementaires, ou que ce soit des panneaux plus spécifiques notamment en matière de signalétique directionnelle.

La stratégie de PARCUB est que dès qu'un parc de stationnement aura été traité au niveau de la rénovation des peintures, les nouveaux équipements de signalétique seront mis en place. En 2006 a été traité le parking Victoire sur deux niveaux, le 3<sup>ème</sup> niveau de ce parking devant être achevé en 2007, République a été traité en 2006 sur un niveau (finalisation des deux niveaux restant sur 2007), Barrière du Médoc a été intégralement traité en 2006.

A titre d'information, il est précisé que la totalité des parcs aura été traitée à la fin 2008, sans attendre la rénovation peinture de certains d'entre eux, au niveau de la signalétique d'entrée du parc, de la signalétique de sécurité et du repérage des niveaux sur les portes escaliers.

#### **2-5-6 LES TRAVAUX D'ÉVOLUTION DES ÉQUIPEMENTS DE SONORISATION – L'IDENTITÉ LUMINEUSE DES ESCALIERS**

La création de l'identité Sonore de PARCUB a été lancée au 2<sup>ème</sup> semestre 2006 par appel d'offres relatif à la maîtrise d'œuvre de ce dossier.

L'appel d'offres des travaux sera finalisé dans le courant du mois de mars 2007.

Il concerne le remplacement d'équipements de sonorisation vétuste, ainsi que l'évolution de certains d'entre eux récemment remplacés peu avant la mise en place de la régie. Cette opération de travaux qui touche onze parcs de stationnement va permettre aux usagers des parkings :

- d'identifier une source sonore placée au droit de chaque escalier de sortie, dans tous les niveaux, favorisant la sortie en surface,
- d'identifier une source sonore en surface de chaque escalier donnant accès au parc,

- d'identifier une source sonore dans tous les niveaux guidant si besoin le client vers le point d'accueil des clients,

Ce dispositif sera complété selon le même principe d'identification des sorties, accès et des points d'accueil, par une identité lumineuse, en cohérence avec l'identité sonore, laquelle a également fait l'objet d'une pré étude interne à PARCUB au 4<sup>ème</sup> trimestre 2006, permettant ainsi de lancer cette consultation en décembre 2006, la sélection du candidat en charge de la maîtrise d'œuvre de ces travaux ayant été faite en février 2007.

A titre d'information, l'ensemble des dix parcs concerné aura été traité avant la fin 2007, pour un montant total d'environ 350.000 € HT, auquel il convient d'ajouter le coût de conception sonore et d'identité lumineuse de 60.000 € HT.

## **2-5-7 LE RENFORCEMENT DES SYSTEMES DE VIDEO SURVEILLANCE ET DE LA SECURITE EN GENERAL DES PARKINGS**

### **2.5.7.1 Systèmes de vidéo surveillance**

La notion de sécurisation des clients à l'intérieur des parcs de stationnement concourt autant que la qualité d'ambiance (et en fait d'ailleurs partie) à la qualité d'accueil des clients dans les parkings.

Des opérations similaires ont été réalisées peu avant la création de la régie par la Communauté Urbaine de Bordeaux sur cinq parcs de stationnement (Centre Commercial Mériadeck, Saint-Jean, République, Pey-Berland et Gambetta).

Les autres parcs de stationnement : Front du Médoc, 8 Mai 1945, Barrière du Médoc, Cité Mondiale et Porte de Bordeaux, ont fait l'objet d'un appel d'offres. Il a été lancé courant 2006 et l'entreprise retenue, compte tenu du délai d'approvisionnement des matériels et de la préparation, a commencé les travaux au 4<sup>ème</sup> trimestre 2006, lesquels seront terminés d'ici la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2007.

**Le montant total de cette opération s'élève pour ces cinq parcs à 240.000 € HT (en majeure partie imputable sur 2007).**

### **2.5.7.2 Mise en sécurité du parc Front du Médoc**

Dans la continuité d'autres opérations de ce type qui ont été réalisées avant 2004, l'amélioration de la sécurité du parc Front du Médoc a fait l'objet d'un appel d'offres consistant à la mise en place de contrôles d'accès piétons aux escaliers, de portes de garage voitures aux entrées/sorties et de portillons piétons et barreaudages métalliques. Cette opération de travaux commencée au 4<sup>ème</sup> trimestre 2006 doit être finalisée à la fin du mois de mars 2007.

## **2-5-8 OPERATIONS D'OPTIMISATION DE L'ECLAIRAGE DANS LES NIVEAUX**

Le niveau et la qualité d'éclairage des niveaux sont très dépendants de la qualité générale des peintures des murs, plafonds, piliers et des sols.

La Charte de signalisation de PARCUB, notamment la partie « coloriste » indique que les murs, poutres et plafonds, sont majoritairement traité en couleur blanche. Les teintes couleur qui identifient les niveaux au niveau des piliers, des portes escaliers et des passages piéton, sont quand à elles de couleur vive.

Avant même que d'envisager l'optimisation des éclairages des niveaux, il était impératif d'attendre le résultat des travaux de rénovation de peinture, pour bien apprécier les opportunités.

Ces opérations sont majoritairement prévues sur les années 2007 et 2008 et seront lancées à la fin même des travaux de peinture. Toutefois au titre de l'année 2006, le parking Barrière du Médoc a été traité dès la finition des travaux de peinture en juin 2006.

## **2.5.19 Les services complémentaires**

### **2.5.9.1 Extension des espaces 2 roues**

Dès la création de la régie, PARCUB a immédiatement lancé, tel que cela avait été demandé dans la DSP, un programme de réalisation d'espaces 2 roues, conçu et traité strictement en interne par la direction et le service Technique de PARCUB.

Les réalisations qui ont été entreprises en 2005 se sont poursuivies par l'extension de l'espace 2 roues du parc Front du Médoc en septembre 2006, laquelle doit encore faire l'objet d'une autre extension au mois d'avril 2007, suite au succès enregistré notamment pour le stationnement des motos.

### **2.5.9.2 L'accueil de l'ELP Bonnac (espace de livraisons de proximité)**

En mars 2006, PARCUB a signé une convention pour poursuivre l'expérimentation avec La Petite Reine, celle-ci étant accompagnée par la CCIB, la ville de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Cette opération de travaux a nécessité des travaux réalisés en interne par le service Technique de PARCUB au niveau des éclairages, de la plomberie et de la peinture des murs, sols et plafonds

### **2.5.9.3 L'accueil des personnes handicapées et des personnes temporairement invalides**

PARCUB lancé en 2006 l'élaboration d'une Charte d'Accueil des Personnes Handicapées et temporairement invalides dans les parcs de stationnement, et à ce titre a déjà pris au 4<sup>ème</sup> trimestre 2006 de nombreux contacts avec des municipalités et associations représentatives des personnes handicapées. La volonté est d'aller encore plus loin que la réglementation ne l'exige en matière d'accueil des personnes handicapées, notamment au niveau de l'assistance que les personnels de la régie peuvent apporter aux personnes concernées.

Ce projet de Charte devrait être discuté, amendé et finalisé dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2007.

PARCUB a déjà mis en place en 2006 les systèmes de réservation automatique de places de stationnement aux moyens d'arceaux motorisés télécommandables sur les parcs :

- Centre commercial Mériadeck,
- Victoire,
- Front du Médoc

qui va se poursuivre sur 2007 sur l'ensemble des autres parcs.

Ce programme se complète par le réaménagement des places réservées, (meilleur positionnement, réfection peinture et de la signalétique) ainsi que par la création de nouveaux itinéraires piétons handicapés, ce programme commencé au 4<sup>ème</sup> trimestre 2006 devrait être achevé en fin 2007 sur l'ensemble des parcs.

#### **2.5.10 Les évolutions informatiques et les nouveaux produits**

PARCUB a lancé en 2006 une opération importante visant à relier le siège ainsi que l'ensemble des parcs via un réseau de communication de type INTRANET. Ce système qui commencera à être opérationnel pour certaines fonctionnalités à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2007 et qui sera finalisé avant la fin de l'année 2007, va permettre le traitement des informations venant du siège vers les parcs et vice versa, en temps réel. Cela contribuera d'une part, à une forte amélioration de la réactivité de l'ensemble des services, et d'autre part grâce à la mise à disposition de tous d'une « banque de données et d'informations générales » à l'uniformisation du même niveau d'information de chacun.

Dans le même temps, l'acquisition d'un nouveau système de gestion des statistiques de fréquentation et de remplissage des parcs ainsi qu'un logiciel de gestion commerciale abonnés, va permettre d'optimiser les capacités d'accueil des parcs, avec des tarifs adaptés en cohérence avec la politique tarifaire voulue par les Elus.

#### **2.5.11 Les travaux relatifs au renouvellement des équipements de sécurité et à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité des personnels de PARCUB**

Ces travaux font partie des travaux incontournables que n'importe quel gestionnaire privé ou public aurait dû programmer, dans la mesure où ils concernent pour leur majeure partie la réglementation en matière de sécurité incendie notamment.

Parmi l'important programme de renouvellement des équipements, on peut faire ressortir les opérations ci-après, qui ont été lancées en 2006 et en toute ou partie réalisées :

##### **2.5.11.1 Remplacement de l'ensemble des portes palières escaliers (3 parcs en 2006 + 8 parcs en 2007)**

Cette opération de travaux a déjà été lancée en 2006 sur trois parkings (Victoire, République et Front du Médoc) travaux qui ont été finalisés en février 2007.

Ce programme se poursuit en 2007 par le lancement d'un appel d'offres qui concerne les huit parcs restant : Gambetta – Pey-Berland – Centre Commercial Mériadeck- Cité Mondiale – 8 mai 1845 – Charles de Gaulle – Pessac Centre et Saint-Jean.

Au total, cela représente un budget total pour l'ensemble des ouvrages de 180.000 €

##### **2.5.11.2 Renouvellement et évolution des gestions techniques centralisées des parcs**

Cette opération commencée par la Communauté Urbaine de Bordeaux dans l'année qui a précédé la création de la régie consiste au renouvellement et dans certains cas à l'évolution des systèmes de gestion technique centralisée, équipements vitaux qui coordonnent l'ensemble des équipements de sécurité des parcs entre eux et qui permettent aussi d'assurer la télésurveillance de dix parcs de stationnement en période de faible fréquentation, sur le parc central de Front du Médoc.

La part des travaux qui a incombé à la régie en 2006 pour une première tranche et en 2006/2007 pour la deuxième tranche s'élève pour les six parcs concernés (Front du Médoc,

Victoire, Cité Mondiale, Barrière du Médoc, Saint Jean et Pey-Berland) correspond à un total de 450.000 € HT.

### **2.5.11.3 Isolation acoustique des équipements de ventilation du parc Centre Commercial Mériadeck**

Suite à l'étude acoustique réalisée en début d'année 2006 par un cabinet spécialisé, les travaux ont été lancés dans le courant du mois d'août 2006. Une première tranche a été réalisée au 31 décembre 2006, la deuxième ayant été finalisée au mois de février 2007. Les études vérificatoires qui ont été faites tant à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase que de la deuxième ont démontré que les résultats sont bien conformes à nos prévisions, les niveaux de nuisance enregistrés lors des tests démontrant que les seuils de tolérance tant diurnes que nocturnes ne sont pas dépassés. Il en ressort donc que les résidents des Jardins de Gambetta et de In Cité n'auront plus, du moins en provenance du parking, les nuisances sonores dont ils nous rendaient responsables. Au total le coût de ces travaux s'est élevé à 200.000 € HT.

### **2.5.11.4 Changement des deux ascenseurs du parc Pey-Berland desservant la galerie marchande**

L'évolution de la réglementation en matière de sécurité des ascenseurs ainsi que leur vétusté ont nécessité le changement du système de motorisation des deux ascenseurs desservant la galerie marchande. Le premier équipement a été traité en décembre 2006, le deuxième devant être réceptionné à la date de rédaction du rapport.

### **2.5.11.5 Changement du groupe électrogène du parking 8 mai 1945**

Suite à la vétusté de cet équipement, un changement complet de celui-ci était impératif. Suite à appel d'offres, les travaux ont été effectués dans le courant du mois de juin 2006.

## **2.5.12 Renouvellement des équipements de péage et de contrôle d'accès des abonnés sur l'ensemble des parkings de la régie**

### **2.5.12.1 Extension du système de cartes abonnés de type sans contact à l'ensemble des parkings de la régie.**

Dès 2005, PARCUB a initié le changement des systèmes de contrôle d'accès des parkings, initialement de type magnétique, en système de type « sans contact ».

Cette opération commencée au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2005, s'est achevée à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2006. Ainsi, l'ensemble des parkings de la régie bénéficie à ce jour de ce système « sans contact », ce qui a représenté pour tous nos clients abonnés une forte amélioration au niveau confort d'utilisation, et pour PARCUB une réduction importante des coûts de maintenance des lecteurs de carte, le système sans contact diminuant de 90% les fréquences d'entretien. Cela a représenté un budget de 90.000 €.

### **2.5.12.2 Changement des équipements de péage du parc Charles de Gaulle à Mérignac**

Dans l'attente du renouvellement complet des équipements de péage et contrôle d'accès des abonnés des parcs dont l'appel d'offres est prévu en 2008, suite à la défaillance de l'équipementier ayant fourni les équipements sur cet ouvrage, nous avons programmé le changement de ces derniers en récupérant du matériel du parking Les Quais dont la fin de l'exploitation est intervenue en juillet 2005. Dans le cadre d'un marché négocié avec la société TIME DESIGNA comprenant également d'autres opérations (voir ci-après), ces travaux ont été réalisés dans le courant du mois de juin/juillet 2006.

### **2.5.12.3 Mise en place de barrières filtrantes aux rampes des parcs Cité Mondiale, Pey-Berland et Victoire**

Dans le cadre du marché négocié dont il est fait mention dans le point précédent, le filtrage des rampes d'entrée des parcs Cité Mondiale, Victoire et Pey-Berland a été réalisé aux moyens de barrières en haut de rampes asservies à un lecteur de cartes. Ce dispositif permet d'éviter le positionnement à l'extérieur du parc en haut des rampes de nos personnels évitant ainsi les risques d'accident et améliorant leur confort de travail. La même opération est prévue au 1<sup>er</sup> trimestre 2007 sur le parc Gambetta.

## **2.6– Les autres points significatifs**

### **2.6.1 Les réclamations des clients**

**Les réclamations clients sont constituées :**

- des insatisfactions
- des sinistres

Le tableau joint en annexe présente une synthèse de l'année 2006 pour les insatisfactions (6 types différents) et pour les sinistres (7 types différents), avec un total pour chacun des deux catégories et un total général.

### **Eléments d'observations tirés du comparatif 2005/2006 sur l'ensemble des 14 parkings concernés**

#### **a) Pour les insatisfactions**

- total 2005	281
- total 2006	226
- écart	- 55 (-19,58%)

On observe sur le tableau de synthèse que la catégorie 5 qui concerne les insatisfactions sur le fonctionnement des cartes bancaires est en nette diminution (-28,07%), cela étant vraisemblablement lié aux efforts conséquents de PARCUB pour la maintenance des lecteurs de cartes.

On note avec satisfaction qu'il n'y a aucune réclamation concernant la qualité d'ambiance (catégorie 1) des ouvrages, la qualité d'accueil du personnel de PARCUB (catégorie 2) et la signalétique (catégorie 4), données d'ailleurs très comparables avec 2005 puisque pour les deux catégories d'insatisfactions, chacune d'entre elles n'était que de un incident et la troisième était à zéro.

La catégorie 3 relative au fonctionnement des équipements est en hausse, cela étant dû en partie à des incidents sur des dysfonctionnements d'ascenseurs, notamment sur le parc Pey-Berland que PARCUB a changé en fin 2006/début 2007, le système de motorisation.

La catégorie 6 relative aux problèmes de facturation est très peu significative (2 problèmes en 2006, contre 3 en 2005).

La catégorie 7 relative aux insatisfactions diverses (tarifs, accès au parc en surface, etc) est en légère baisse par rapport à l'an dernier.

## **b) Pour les sinistres**

- total 2005	90
- total 2006	101
- écart	+11 (+12,22%)

La catégorie 1 concernant les problèmes d'effractions de véhicules est indiquée en hausse de 27,45%. Celle-ci n'est toutefois pas significative car elle correspond à une vague d'effractions que PARCUB a eu notamment sur le parc Front du Médoc en 2006, sur lequel il a été programmé des travaux de mise en sécurité, commencés en fin d'année 2006 et qui seront finalisés avant la fin du mois d'avril. De manière générale, et au regard du faible volume de ce type d'incidents, qui couvre sur une année entière plus de 2.600.000 entrées horaires et plus de 7000 abonnés, ce volume et cette augmentation ne sont pas significatifs.

La catégorie 2 relative aux vols de véhicules est extrêmement faible (1 en 2005 et 2 en 2006).

La catégorie 3 relative aux retombées intempêtes des barrières d'entrée/sortie sur les véhicules est en augmentation, cela s'expliquant par la vétusté de certains équipements dont PARCUB a prévu le renouvellement par un appel d'offres prévus en 2008. Dans l'attente le service technique de PARCUB a été saisi afin d'améliorer la maintenance préventive des équipements les plus vétustes.

La catégorie 4 relative aux nuisances diverses des chantiers gérés par PARCUB, est peu significative (un incident en 2005 et un en 2006). Le soin pris par PARCUB dans l'organisation de ses chantiers qu'ils soient faits en internes ou confiés à des prestataires externes, explique ces bons résultats.

La catégorie 5 relative aux infiltrations d'eau sur les véhicules n'est que de un incident en 2006 (idem en 2005), ce bon résultat qui se confirme d'une année à l'autre est lié à la réalisation des travaux de traitement des désordres de structures, commencés en 2005, poursuivis en 2006 et qui se finaliseront en 2007/2008 (à noter que PARCUB a exclu les incidents du parc Bergonié dans la mesure où ils ont pour origine des travaux exécutés en surface par le maître d'œuvre de l'Institut et qu'ils ne ressortent pas de la responsabilité de PARCUB).

La catégorie 6 relative aux chutes des piétons sur les tâches d'huile notamment est en très nette régression (17 en 2005 et 10 en 2006), cela s'explique par les efforts consentis dans l'achat de deux nouvelles laveuses en 2006 et par l'amélioration des méthodes de lavage.

La catégorie 7 relative aux sinistres divers reste stable (10 en 2005 et 10 en 2006), la plupart d'entre eux résultent de sinistres entre véhicules tiers.

## **c) Au total**

- 2005	371
- 2006	337
- écart	-34 (-9,17%)



### **2.6.2 Principales actions menées sur le plan commercial et au niveau de la gestion clients**

L'ensemble des dossiers résidents a été mis à jour avec vérification de la qualité de résident. Une opération de prospection sous forme de distribution de prospectus visant à accroître le nombre de résidents a été menée dans les périmètres des parkings Front du Médoc et 8 mai 1945.

Des échanges ont eu lieu avec les commerçants et leur association pour les secteurs Pessac Centre, Mérignac Centre et Bouscat Centre. Cela a débouché sur des opérations fin d'année 2006 début d'année 2007.

Dans la continuité des actions déjà menées en lien avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, une promotion de certains parkings s'est faite sous forme d'une offre promotionnelle le 11 novembre.

Une écoute clients a été menée fin d'année 2006 et une enquête de satisfaction a été préparée, laquelle sera réalisée courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2007.

## CHAPITRE 3 – COMPTES 2006

Sont présentées, ci-après, en premier lieu la section d'exploitation puis la section d'investissement. Le compte administratif fait état dans une première colonne des crédits ouverts, ce qui correspond au budget primitif, aux décisions modificatives qui ont été au nombre de 2 en 2006 ainsi que les virements de crédit.

Sont données ensuite pour la section d'exploitation le niveau des réalisations de l'exercice et des rattachements qui correspondent à l'exercice sachant que la section d'investissement donne pour les dépenses les mandats émis pour les recettes et les titres émis.

### 3.1 – Analyse des comptes 2006

#### 3.1.1 - Section d'exploitation

La section d'exploitation fait état d'un excédent de 94 845,37 € pour 20 015 029,58 € de recettes et 19 920 184,21 € de dépenses. Cet excédent, lors de la première décision modificative de l'année 2007, pourra permettre d'abonder la provision pour grosses réparations au regard de l'importance du programme de réhabilitation, tel qu'acté dans le plan à moyen terme.

Il convient d'observer que la dotation de la provision pour grosses réparations a été dotée à hauteur de 1 302 659,74 € pour un niveau de reprise légèrement supérieur puisqu'il a été de 1 407 706,08 €. Cela signifie que les dépenses réalisées au titre du programme de réhabilitation en 2006 n'ont entamé que très marginalement le niveau de la dotation de la provision pour grosses réparations telle que constituée à la fin de l'exercice 2005, ce qui signifie donc que PARCUB a pu maintenir le niveau des provisions constituées en 2005 à un niveau comparable et s'établissant au 31 décembre 2006 à la somme de 2 133 103,39 €.

En second lieu, il convient d'observer que les dépenses pour grosses réparations qui figurent au compte 6152 ont été d'un niveau quasiment identique aux reprises sur provision pour grosses réparations. Par contre, leur niveau d'un montant de 1 425 305,11 € a été nettement supérieur à l'exercice 2005 (201 914,73 €). Cela signifie donc que l'exercice 2006 a permis une forte accélération du programme de réhabilitation tout en préservant l'acquis des provisions constituées au 31.12.2005. Néanmoins, il convient d'ajouter que le budget 2007 prévoit une consommation de la quasi-totalité de la provision pour grosses réparations constatée au 31.12.2006 bien qu'elle devrait pour partie pouvoir être reconstituée.

#### ➤ Recettes de la section d'exploitation

Le chapitre 70, vente de produits et prestations de service, qui correspond à l'essentiel du chiffre d'affaires s'établit à la somme de 9 837 438,29 €, montant à rapprocher des réalisations 2005 qui étaient de 10 196 985,92 €, soit un recul d'un exercice à l'autre de 358 747,63 €. Cette baisse s'explique pour partie par la baisse des remboursements des charges trentenaires et la baisse des recettes espèces. La baisse des remboursements des charges trentenaires s'explique par le fait que les anciens contrats d'amodiation arrivent à terme progressivement alors que ces contrats de par les dispositions qui avaient été retenues à l'époque s'accompagnaient d'une facturation d'une quote-part des charges d'exploitation des parkings concernés.

Par contre, les recettes abonnés sont passées de 4 068 234,94 € à 4 173 463,65 €.

Si l'on ajoute au chapitre 70 la redevance du centre commercial Mériadeck et les redevances de location diverses, on obtient le chiffre d'affaires de PARCUB qui ressort à la somme de 10 578 983,08 € pour 11 003 869,25 € en 2005. Cette baisse doit être corrigée dans l'analyse car la facturation de la redevance commerciale 2005 avait été provisionnée en tenant compte d'un taux d'occupation supérieur au taux constaté fin d'année 2005 d'où en 2006 une régularisation à hauteur de 125 999,73 €. Aussi, si l'on neutralise cette régularisation, la baisse du chiffre d'affaires entre 2005 et 2006 n'est plus que de 298 885,72 €. Enfin, pour une bonne analyse de cet écart ainsi retraité, il faut rappeler qu'il a été mis fin aux contrats d'abonnements du parking des Quais en mai 2005, perte de recettes qui n'a impacté que 7 mois de cet exercice en recettes abonnement alors que l'impact a porté sur 12 mois en 2006. De plus, la fermeture définitive de ce parking en juillet 2006 a également pesée sur le niveau des recettes horaires.

L'essentiel du chapitre 70 provient des recettes horaires qu'elles soient réglées par carte bleue ou en numéraire et elles s'établissent à la somme de 5 566 860,71 €. Cette somme correspond pour l'essentiel pour 74,6% à des recettes par cartes bleues.

Les recettes abonnés rattachements inclus s'élèvent à une somme de près de 4,2 M€, montant très proche des recettes horaires.

La variation du stock au 31.12.2006 qui figure au compte 603 –chapitre 013 – atténuation de charges- s'élève à la somme de 149 539,62 €, montant proche de la variation du stock du au 31.12.2005 qui est au compte 6032 chapitre 11 d'un montant de 125 051,27 €.

Les produits financiers se sont élevés à la somme de 194 207,58 € pour 55 772,03 € en 2005. Cette progression significative s'explique en premier lieu par l'évolution favorable de la trésorerie de PARCUB et plus accessoirement par l'accroissement des taux de placement consécutivement à la revalorisation du taux directeur de la Banque Européenne.

Les produits exceptionnels, chapitre 77, s'élèvent à la somme de 7 574 287,02 €. Les produits exceptionnels incluent pour un peu plus de 3,7 M€ de cession d'actifs qui correspondent pour l'essentiel à la remise du parking des Quais à la CUB.

La subvention de la CUB s'est élevée à 3 655 000 € pour 3 367 802 en 2005. Cet accroissement s'explique par le transfert du parking Croix de Seguey qui a été remis en gestion à PARCUB en septembre 2006 mais également la constatation sur la totalité de l'année des dotations aux amortissements du parking rue Lhôte qui a été remis à PARCUB en cours d'exercice 2005 sans compter, même si ce point est plus accessoire, que la CUB a transféré les immobilisations correspondant à divers investissements.

Le chapitre 78 correspond à une reprise de la provision pour grosses réparations déjà commenté.

Le chapitre 79, correspondant au transfert de charges, représente une somme marginale de 1 722,24 €.

#### ➤ **Dépenses de la section d'exploitation**

Le chapitre 11, charges à caractère général, s'élève à 4 911 051,23 € contre 3 412 028,43 € en 2005, soit une progression de 1 499 022,80 €. Cet accroissement est à rapprocher de l'évolution des dépenses pour grosses réparations liées au programme de réhabilitation qui sont passées de 201 914,73 € à 1 425 305,11 €, soit une progression de 1 223 390,38 €.

L'achat de peinture d'un montant de 135 379,48 € en 2006 a progressé d'un peu plus de 35 000 € par rapport à l'exercice précédent.

Les charges locatives ont progressé de près de 70 000 € d'une année à l'autre, il s'agit de la refacturation de charges de copropriété.

La taxe professionnelle s'est établie à 432 100 € en 2006 en progression de 254 674 € par rapport à l'exercice précédent, progression qui s'explique par le fait que les bases servant à l'établissement de la taxe professionnelle correspondent à un décalage de 2 ans, l'assiette de PARCUB intègre en 2006 désormais les transferts d'immobilisation effectuée par la CUB en totalité.

Les charges de personnel qui correspondent au chapitre 12 d'un montant de 6 030 369,72 € en 2006 sont restées globalement stables par rapport à l'exercice précédent (5 978 576,64 €).

Le chapitre 65 correspondant aux sommes versées à la SACEM et à la SPRE pour un montant de 6 563,19 €.

Le chapitre 66, charges financières, est tout à fait marginal et correspond aux intérêts de la dernière échéance de la dette transférée par la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Le chapitre 67, charges exceptionnelles, correspond en quasi-totalité aux conséquences de la restitution du parking des quais à la CUB compensé à dû concurrence par un produit en recettes exploitation.

Enfin, le chapitre 68 dotation aux amortissements et provisions, d'un montant de 5.111.161,45 € correspond pour 3.808.501,71 € à la dotation aux amortissements dont l'essentiel résulte des immobilisations transférées par la CUB, et d'autre part, à la dotation pour provisions pour grosses réparations d'un montant de 1.302.659,74 €, en progression de 361.857,52 € par rapport à l'année 2005.

### **3.1.2 - Section d'investissement**

Elle fait apparaître un excédent de 2.282.311,64 € pour un niveau de charges de 22 398 971,00 € et un niveau de recettes de 24 681 282,64 €.

Cet excédent s'explique par l'importance des subventions d'investissement transférées par la CUB et liées aux immobilisations, lequel transfert correspond à un mouvement d'ordre et non à un mouvement de trésorerie.

#### **➤ Recettes de la section d'investissement**

Les sommes inscrites au chapitre 13 subventions d'investissement, 15 provisions pour grosses réparations, 22 immobilisations reçues en affectation ont déjà été commentées plus haut.

Pour ce qui est du chapitre 28, amortissement des immobilisations, ce chapitre s'élève à la somme de 3.810.265,47 € contre 3.785.857,26 € en 2005. Cette progression s'explique par le fait de l'augmentation des amortissements liés aux investissements réalisés par PARCUB.

➤ **Dépenses de la section d'investissement**

A noter que la dotation initiale a été diminuée du montant reçu par PARCUB, à savoir 200.000 €, aussi la totalité de la dotation remise par la CUB à la création de la régie a été restituée à celle-ci.

Le chapitre 13 – subventions d'investissement, correspond à une reprise de la subvention d'investissement effectuée en fonction de la durée d'amortissement des immobilisations.

La provision pour risques et charges, chapitre 15, a déjà été commentée.

Le chapitre 16 correspond au remboursement de la dernière annuité des emprunts transférés par la communauté urbaine de Bordeaux pour un montant de 591.082,52 €.

Les chapitres 20 et 21 correspondent respectivement aux investissements corporels et incorporels réalisés par PARCUB pour un total de 395.152,57 € contre 197.210,70 pour 2005.

A noter enfin que les immobilisations en cours (chapitre 23) correspond à une somme de 26.604,12 €.